

Information médicale avant la réalisation d'une biopsie hépatique.

Les médecins du service où vous séjournerez et les médecins du service de gastro-entérologie sont à votre disposition pour tout renseignement ou précision que vous souhaiteriez obtenir.

Pourquoi choisir la biopsie hépatique ?

C'est actuellement l'examen de référence pour diagnostiquer la cause et préciser le traitement et le pronostic (stade de fibrose par exemple) de nombreuses maladies du foie ou de maladies générales retentissant sur le foie. Cet examen est parfois indispensable pour recevoir un traitement (cas de l'hépatite C notamment).

Comment se préparer ?

Il est indispensable de ne pas prendre de médicament modifiant la coagulation, comme par exemple l'aspirine, dans les 10 jours précédant la biopsie. Avant la biopsie, une échographie du foie et un bilan sanguin de coagulation seront réalisés. S'il le juge nécessaire, le médecin vous proposera l'administration d'un médicament calmant ou contre la douleur. Il faut être à jeun strict durant les 8 heures précédant l'examen. Il est recommandé d'uriner juste avant l'examen.

Comment va se dérouler la biopsie ?

Vous serez hospitalisé 24 heures. L'examen se fera allongé sur le dos ou légèrement sur le côté gauche. Ensuite une anesthésie locale avec une injection sous la peau sera réalisée entre deux côtes droites. La biopsie elle-même consiste à prélever un fragment de foie à travers la peau anesthésiée avec une aiguille à usage unique dont le diamètre est entre 1 et 2 mm.

Les suites de la biopsie.

Après la biopsie, vous resterez alité pendant 6 heures dont les deux premières couché(e) sur le côté droit. Un(e) infirmier(ère) surveillera régulièrement votre pouls et votre tension. La ponction ne laisse pas de cicatrice et le pansement pourra être enlevé le lendemain. Dès la fin de la biopsie, une douleur peut survenir au niveau du foie ou au niveau de l'épaule droite. Prévenez l'infirmier(ère) qui vous surveille afin de recevoir un médicament pour vous soulager. Dans la semaine qui suit la biopsie, il est recommandé de ne pas prendre de médicament modifiant la coagulation comme par exemple l'aspirine. Durant cette semaine, vous pourrez procéder à vos occupations habituelles. Cependant, il est déconseillé de faire un effort physique intense ou d'entreprendre un voyage dans un pays à faible niveau sanitaire.

Quelles complications peuvent survenir ?

Tout acte médical, investigation, exploration, intervention sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, recèle un risque de complication. Les complications de la biopsie hépatique sont rares. Il s'agit essentiellement d'une hémorragie dont la fréquence est inférieure à un cas sur 1000.

D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles. Ces complications peuvent être favorisées par vos antécédents médico-chirurgicaux (d'où la réalisation d'une échographie et d'un bilan de coagulation préalables) ou par la prise de certains traitements. Ces rares complications apparaissent le plus souvent dans les 6 heures qui suivent l'examen (douleur abdominale, fatigue, pâleur) d'où les précautions précédentes. Il est alors très important de contacter immédiatement le médecin qui a réalisé la biopsie ou un de ses collègues au numéro de téléphone suivant : **081.20 91 11**.

En cas d'impossibilité de prendre contact avec eux, il est conseillé de se présenter au Service des Urgences de la Clinique Saint-Luc.

Quelle alternative ?

L'échographie ou le scanner du foie sont souvent pratiqués avant la biopsie hépatique, mais aucun autre examen ne permet cependant d'obtenir la même information concernant le diagnostic ou le risque de progression de votre maladie hépatique.

Et en cas de refus ?

Si la biopsie hépatique n'est pas réalisée, cela peut avoir des conséquences néfastes pour votre santé, car une maladie susceptible d'un traitement efficace risque de ne pas être découverte.